

conduite valable. Je pense qu'un code d'éthique devrait être adopté, et c'est vers ce code d'éthique que devrait porter l'intérêt de nos collègues à la Chambre des communes.

En effet, monsieur l'Orateur, je ne suis pas de ceux qui partagent l'avis que seulement les ministres et les hauts fonctionnaires sont ceux qui peuvent être les plus en mesure d'être en conflit d'intérêt. Ayant eu moi-même un rôle dans un cabinet de ministre, dans un cabinet qui traitait quotidiennement avec des cas, comme l'honorable collègue l'a souligné, d'expropriations à venir, je puis dire que les membres du personnel du ministre sont des gens qui peuvent se trouver tout autant dans les conflits d'intérêts que le ministre lui-même, parce qu'au cours de leur travail ils ont contact avec des informations qu'ils pourraient utiliser à leur profit, ou faire profiter d'autres personnes de leur connaissance de manière à réaliser des gains.

Je ne suis pas non plus de ceux qui pensent qu'il suffit de ne pas être partie du cabinet pour émarger à cette législation. En effet, plusieurs d'entre nous avons eu des responsabilités professionnelles antérieures dans le monde des affaires, et ces sociétés, ces entreprises, dont nous avons été membres dans le passé, sont des sociétés qui, dans le futur ou même dans le présent, ont des négociations avec le gouvernement, font des représentations pour obtenir des contrats et des responsabilités. Et ce n'est pas parce qu'on n'est plus membre de ces sociétés qu'on est à l'abri des conflits d'intérêts.

Je crois, monsieur l'Orateur, que si l'on veut vraiment approcher cette question d'une manière sérieuse et non partisane, il nous faut la considérer dans son optique globale, considérer la responsabilité des partis politiques lorsqu'ils recrutent des candidats, à savoir des personnes qui nécessairement ont une expérience professionnelle, et ont eu des intérêts dans le passé dans une activité économique considérable. Et c'est l'objectif de la plupart des partis politiques lorsqu'ils se renouvellent de faire d'abord appel à des personnes qui ont fait leurs preuves soit dans le monde économique, soit dans le monde universitaire, soit dans le monde professionnel.

Or, si l'on veut trouver des anges, si l'on pense qu'on peut trouver des candidats qui sont à l'abri de tout conflit d'intérêt, je pense, monsieur l'Orateur, qu'on a une vision de la politique un peu simpliste, ce qui ne veut pas nécessairement dire par implication que les partis politiques ni les députés individuellement à la Chambre n'ont pas de responsabilité. Mais cette responsabilité, ils ne peuvent l'exercer que si un code d'éthique est vraiment établi, et que si ce code d'éthique vise les deux objectifs que je mentionnais tantôt, à savoir un premier objectif normatif qui est celui de créer à l'intérieur des groupes, chez les personnes qui ont une responsabilité publique, une certaine échelle des valeurs de l'honnêteté et du service qu'ils doivent d'abord rendre à la population. Mais je crois qu'on ne rend pas service aux Canadiens si on essaie de restreindre le débat dans la mesure étroite des contributions qu'on peut avoir reçues pendant une campagne électorale. Nous avons particulièrement disposé de ce problème au cours du 29^e Parlement lorsqu'une loi a été adoptée, mais dans le contexte actuel, ce qu'il nous faut insuffler à l'intérieur de la Fonction publique, au sein du Parlement, c'est véritablement une échelle des valeurs qui amène chaque individu à modérer son comportement sur un service de la population qui n'est pas celui auquel on a assisté au cours des derniers jours.

Vote

Je voudrais rapporter, monsieur le président, que dans certains pays—je pense en particulier à l'Angleterre et aux États-Unis—on n'a pas fait insulte à l'intelligence des citoyens parce que dans le passé on n'a pas forcé nécessairement tous les ministres ou les secrétaires d'État à dévoiler leurs intérêts. A mon avis, si l'on doit tendre vers une solution qui soit acceptable à tous les députés, c'est véritablement en ayant à l'esprit non pas l'intérêt partisan, mais strictement l'intérêt d'assainir les relations que les députés du Parlement, que les cabinets des ministres, que les hauts fonctionnaires et que les ministres eux-mêmes auront avec leurs commettants.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir, en conformité de l'ordre spécial adopté le lundi 9 décembre 1974, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les propositions nécessaires pour trancher la motion. Le vote porte donc sur l'amendement de M. Stanfield. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Penner): Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. Stanfield, mis aux voix, est rejeté.)

● (2150)

(Vote n° 11)

POUR Messieurs

Alkenbrack	Fraser	La Salle
Allard	Gauthier	Leggatt
Andre	(Roberval)	MacDonald
(Calgary-Centre)	Gilbert	(Egmont)
Baker	Gillies	MacDonald (M ^{lle})
(Grenville-Carleton)	Grafftey	(Kingston et les
Baldwin	Halliday	Îles)
Balfour	Hamilton	MacKay
Bawden	(Qu'Appelle Moose	MacLean
Benjamin	Mountain)	Macquarrie
Blackburn	Hamilton	Malone
Brisco	(Swift Current-	Marshall
Broadbent	Maple Creek)	Masniuk
Caouette	Hargrave	Mazankowski
(Villeneuve)	Hees	McCain
Carter	Hnatyshyn	McCleave
Clark	Holmes	McGrath
(Rocky Mountain)	Huntington	McKenzie
Coates	Hurlburt	McKinley
Crouse	Jarvis	McKinnon
Darling	Johnston	Muir
Dick	Jones	Munro
Dinsdale	Kempling	(Esquimalt-Saanich)
Dionne	Knowles	Neil
(Kamouraska)	(Winnipeg-	Nielsen
Douglas	Nord-Centre)	Nowlan
(Nanaimo-Cowichan-	Knowles	Nystrom
Les Îles)	(Norfolk-Haldimand)	Oberle
Elzinga	Lambert	O'Sullivan
Epp	(Bellechasse)	Paproski
Firth	Lambert	Patterson
Forrestall	(Edmonton-Ouest)	Peters
Fortin	Laprise	Reynolds